



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

DÉLIBÉRATION

N° 3 - 01.03.2018

En exercice ...26
Présents 19
Votants25
Abstention0

AFFAIRES GÉNÉRALES
3. URBANISME

**Approbation de la procédure de modification simplifiée
n°1 du Plan d'Occupation des Sols de la commune
des Portes en Ré**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 1er mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 février 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BINET.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D20183-DE
Reçu le 02/03/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

DÉLIBÉRATION

N° 3 - 01.03.2018

En exercice ...26
Présents19
Votants25
Abstention0

AFFAIRES GÉNÉRALES 3. URBANISME

Approbation de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols de la commune des Portes en Ré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-47,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et notamment le 1^{er} groupe de l'article 5.1 relatif à l'aménagement de l'espace dont le plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, entérinés par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017,

Vu le Plan d'occupation des Sols de la commune du Bois-Plage-en-Ré approuvé le 23/12/1986, modifié le 15/06/1990, le 25/03/1994, le 31/07/1996, le 14/01/1997, révisé le 03/07/2001, modifié le 23/06/2002, mis à jour le 17/07/2003, modifié le 29/07/2003, le 06/04/2004, mis à jour le 04/02/2005, modifié le 12/12/2006, révisé (procédure simplifiée) le 04/09/2007, modifié le 26/02/2008, le 21/10/2008, le 03/09/2013, le 02/09/2014, le 04/11/2014, modifié (procédure simplifiée) le 28/07/2015 et le 17/12/2015,

Vu l'arrêté n° 2016-10 du 15 décembre 2016 du Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré prescrivant la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols de la commune Les Portes en Ré,

Vu la délibération n° 120 – 16.12.2016 du Conseil Communautaire de l'Ile de Ré du 16 décembre 2016 portant sur les modalités de concertation de la modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols de la commune Les Portes en Ré,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu les observations du public émises et consignées dans le registre mis à disposition ou transmises par courriers,

Vu le bilan de la concertation établi et annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable du Bureau du 12 février 2018,

Considérant que la mise à disposition du dossier au public, qui s'est déroulée du 26 décembre 2017 au 29 janvier 2018 inclus a fait l'objet d'observations émises par le Conseil Départemental et qu'il convient d'intégrer ces observations au présent bilan de concertation ;

Considérant que la modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols de la commune Les Portes en Ré, après prise en compte de ces observations peut être approuvée conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D20183-DE
Reçu le 02/03/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

DÉLIBÉRATION

N° 3 - 01.03.2018

En exercice ...26
Présents 19
Votants25
Abstention0

AFFAIRES GÉNÉRALES
3. URBANISME

**Approbation de la procédure de modification simplifiée
n°1 du Plan d'Occupation des Sols de la commune
des Portes en Ré**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de tirer le bilan de la concertation,
- d'approuver, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols de la commune Les Portes en Ré,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux formalités de publicité de la présente délibération en vue de son entrée en vigueur conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, et notamment,
 - de la transmettre à Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,
 - de l'afficher pendant un mois au siège de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et à la mairie de la commune Les Portes en Ré,
 - d'insérer la mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département,
 - de la mettre à disposition du public ainsi que le dossier d'approbation au siège de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de la Charente Maritime.

Affichée le : **5 mars 2018**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D20183-DE
Reçu le 02/03/2018